

Sommaire

Emploi: Les faces cachées du plein-emploi à la sauce gouvernementale 2

Prix: L'inflation est le symptôme d'un régime en crise 3

International: Une attractivité à contre-emploi 5

DOSSIER RETRAITES

1/Retraites: l'opposition de deux projets 8

2/ Gagner la retraite à 60 ans: indispensable et économiquement réalisable 9

3/ Retraites en Europe: un taux de pauvreté des plus de 65 ans moins élevé en France 9

4/ Retraite par capitalisation, la recette de l'argent magique? 10

5/ Reculer l'âge de la retraite pour financer autre chose: une absurdité 12

6/ Les inégalités face à la retraite entre les femmes et les hommes: un miroir grossissant des inégalités de genre au travail et dans la vie 12

7/ Pour en finir avec les retraites chapeaux! 14

8/ Le scandale de la récupération sur succession du minimum vieillesse 13
9/ Le COR reporté au mois de septembre son rapport annuel 16

10/ La question de la retraite des employeurs: un argument en faveur de l'économie sociale et solidaire! 16

Éléments statistiques

Bruno Le Maire voudrait sortir l'énergie de l'indice des prix à la consommation! 18

Les chiffres du mois 19

Repères statistiques 19

Les principales évolutions de prix à retenir 20

Édito

Au-delà des élections, la CGT à l'offensive sur les retraites!

La question des retraites est devenue le marronnier des gouvernements successifs. Elle revient de manière cyclique, avec des justifications et des discours changeants. Premier argument: il faudrait travailler plus longtemps car l'espérance de vie augmente. Mais l'espérance de vie augmente globalement *justement* grâce à notre système de retraites. Ensuite, il y a toujours douze ans d'écart d'espérance de vie entre les 10 % des hommes les plus riches et les 10 % les plus pauvres (huit ans pour les femmes).

Deuxième argument: il faudrait augmenter l'âge de départ pour préserver la santé financière du système de retraites. Seul hic: le Conseil d'orientation des retraites (COR) lui-même affirme qu'il n'y a aucun problème financier à horizon 2070. Cet argument est donc un (gros) mensonge qui a forcé le gouvernement à changer de rhétorique. Troisième argument: voici désormais qu'il faudrait faire des économies sur les retraites pour... financer autre chose, c'est-à-dire les baisses d'impôts sur les entreprises. Voilà bel et bien l'objectif: baisser le

niveau des retraites dans le PIB pour favoriser les profits des entreprises. Celui de la CGT l'est tout autant. Bien sûr, nous luttons contre les contre-réformes gouvernementales; mais surtout, nous avons notre double projet: celui de la retraite à 60 ans à taux plein, essentielle pour vivre dignement cette période, et celui d'un maintien du niveau de vie des retraités dans le temps. Ce projet, indispensable pour le monde du travail, est aussi crédible et financé, et la CGT continuera à porter fortement ses propositions: politique de l'emploi; hausse des salaires et des ressources du système de retraite; égalité salariale des femmes et des hommes; lutte contre la fraude aux cotisations sociales; et fin des exonérations de cotisations. Il n'y a pas de solution magique sur la question des retraites; c'est le niveau de rapport de force avec le capital et ses représentants qui permettra d'arracher de nouveaux conquits sociaux. La CGT mènera jusqu'au bout la bataille sur deux enjeux, préoccupations majeures de la population: la retraite et les salaires.

Catherine Perret,
secrétaire confédérale

Emploi

Les faces cachées du plein-emploi à la sauce gouvernementale

Fraîchement nommée à Matignon, l'ancienne ministre du Travail Élisabeth Borne déclarait le 23 mai que « le plein-emploi est à portée de main ». Tandis que les derniers chiffres de l'Insee laissent entrevoir l'arrivée de turbulences économiques (croissance en berne et même légère récession, inflation record, chute du pouvoir d'achat, etc.), rendant cet objectif plus difficile à atteindre, nos gouvernants martèlent à qui veut bien les entendre que la situation de l'emploi s'améliore. Mais quand on y regarde de plus près, la baisse du chômage se fait à marche forcée, faisant basculer de nombreux chômeurs dans la précarité.

Généralement, en France, la situation de plein-emploi est définie en référence à un taux de chômage de 5 %. Cette proportion, dite aussi chômage « structurel », résulte des mouvements « normaux » de transition entre deux emplois. En effet, même lorsque nous changeons volontairement de travail, il est rare de quitter son entreprise le vendredi et de commencer dans la nouvelle le lundi suivant.

En parlant de « plein-emploi », c'est donc les 5 % de chômage que vise la Première ministre, ce qui reviendrait à une baisse de 2,3 points comparativement au 7,3 % annoncés pour le premier trimestre 2022 (Insee). Derrière cette « bonne nouvelle » se cache cependant une réalité funeste: la manipulation politique et médiatique d'un indicateur qui ne dit rien de la qualité des emplois occupés et des conditions de vie qu'ils engendrent.

Où en est-on vraiment de la situation de l'emploi ?

Un premier constat s'impose: lorsqu'il n'est associé à aucun

autre indicateur, le taux de chômage ne dit rien de la situation de l'emploi. Là où nos gouvernants se gargarisent de cet « indicateur de référence », il suffit par exemple d'avoir travaillé une heure pour ne pas être compté comme chômeur au sens du bureau international du travail, et il en va de même pour une personne qui décroche un CDD ou une mission d'intérim, aussi courte soit-elle.

L'autre manière de mesurer le chômage en France est celle utilisée par Pôle emploi, comprenant cinq catégories. Puisque la catégorie A est plus scrutée que les autres, c'est celle que les gouvernants cherchent à réduire, en déversant des chômeurs vers les quatre autres. C'est ainsi que les derniers chiffres de la Dares pointent une baisse de 5,3 % du nombre d'inscrits en catégorie A... mais une hausse de la catégorie relative à l'activité réduite courte (B) ou de celle regroupant les personnes en création d'entreprise ou en contrat aidé. Comment peut-on se réjouir d'une activité si réduite qu'elle ne permet pas de vivre décemment,

et d'un nombre croissant d'autoentrepreneurs sans aucune couverture sociale ?

Les motifs de sortie du chômage sont plus alarmants encore et démontrent l'étendue du cynisme gouvernemental: les reprises d'emploi sont en baisse (- 2,2 %) sur la dernière année et les radiations administratives explosent (+ 40,8 %). Finalement, quoi de plus efficace pour faire baisser le chômage ?

Une opposition de fond entre droit à l'emploi et insertion forcée sur le marché du travail

Dans le monde capitaliste (celui dans lequel nous vivons toujours), les gouvernants organisent la soumission de la main-d'œuvre au capital, amenant les salariés à travailler deux heures par-ci, trois heures par-là, sans considération pour leur éparpillement géographique, la stabilité de l'emploi ou le caractère décent du salaire proposé. Plus encore, les réformes successives conduites ces dernières décennies vont dans le sens d'un affaiblissement des droits au chômage. Les périodes indemnisées sont plus courtes, le montant des allocations réduit, et les contrôles se durcissent, poussant à accepter n'importe quel emploi pour éviter la radiation.

Combien de chômeurs aimeraient avoir un emploi ? Combien de personnes en activité réduite souhaiteraient travailler davantage ? Combien de personnes n'ont pas un emploi en adéquation avec leur formation et leurs qualifications

réelles ? Combien, encore, ont été découragés de chercher dans des bassins d'emplois meurtris par des restructurations financières et des fermetures définitives ? C'est finalement à toutes ces questions que nos gouvernants évitent soigneusement de répondre en promettant le plein-emploi... précaire !

Promettre le plein-emploi, promettre la casse sociale

Plus problématiques encore, les périodes de ralentissement économique, voire de récession, s'accompagnent souvent d'une hausse du chômage. Or, c'est bien la tendance qui semble s'amorcer, en lien direct avec la baisse du pouvoir d'achat des ménages qui pèse sur la consommation. Et qui dit conjoncture économique défavo-

nable à l'emploi dit rapport de force accru en faveur des employeurs, décuplant encore leur capacité à soumettre le travail au capital.

Dans ce contexte et sans autre promesse, le seul moyen de parvenir à un niveau de chômage de 5 % est de forcer les salariés à accepter des emplois, aussi précaires, pénibles et mal rémunérés soient-ils. La déclaration de la Première ministre donne ainsi le ton de ce nouveau quinquennat et annonce une poursuite de la violence sociale, aux antipodes d'un droit à un emploi et à un revenu décent.

Pourtant, face à cette mise au travail forcée, une autre vision de la société est possible, dans laquelle le travail n'est pas la variable d'ajustement mais est au contraire conçu comme un droit, qui permet

d'accéder à un revenu décent et de trouver sa place dans la collectivité. C'est tout le sens de la logique du nouveau statut du travail et de la sécurité sociale professionnelle que nous défendons. Ces deux revendications font partie du plan de rupture de la CGT, combinant développement de l'emploi public, réduction du temps de travail et nouvelle politique industrielle, à travers des pôles publics et une nouvelle planification. Cela implique une rupture nette avec le règne du capital, et un niveau élevé de rapport de force dans l'entreprise comme en dehors, qui ne se décrète pas mais se construit (avec, nous l'espérons, l'appui des productions du Pôle éco)!

Maé Germond

Prix

L'inflation est le symptôme d'un régime en crise

C'est légitimement le sujet du moment. L'inflation, c'est-à-dire la hausse des prix mesurée par l'indice des prix à la consommation, dépasse désormais les 5 %, et la tendance n'a pas de raison de s'inverser d'ici à la fin de l'année. Ce « retour de l'inflation » pose bien sûr la question de l'érosion du « pouvoir d'achat ». Mais plus globalement, il est le signe d'un régime économique en bout de course, qui se rapproche davantage de l'effondrement.

Causes de l'inflation : le grand n'importe quoi gouvernemental

Le ministre de l'Économie, le patron du Medef, le gouverneur de la Banque de France ; tous se succèdent pour alerter sur le danger de... la hausse des salaires ! En cause ? La « boucle prix/salaires », c'est-à-dire l'idée selon laquelle

les hausses de salaires entraînent une hausse de coût pour l'entreprise, qui augmente ses prix... ce qui conduit les salariés à demander des hausses de salaires.

C'est une farce. Les causes de l'inflation n'ont rien à voir avec les salaires, mais tout à voir avec les tensions internationales. C'est bien

en réaction aux hausses de prix que les revendications salariales s'intensifient, et pas l'inverse ! L'objectif du gouvernement est on ne peut plus clair : limiter les hausses de salaire pour, comme toujours, maintenir le niveau des profits. Pour la CGT, c'est bien ces derniers qui doivent servir de variable d'ajustement, pas le niveau de vie des salariés.

Protéger le « pouvoir d'achat » : l'urgence

Le gouvernement a pleinement conscience que ne rien faire serait suicidaire politiquement. C'est la raison pour laquelle il propose (et continuera sans doute de le faire) des « chèques » pour tenter

de calmer les tensions autour du pouvoir d'achat. Ces chèques sont honteusement insuffisants. Les dernières données de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) sont assez claires: les salaires réels dans le privé (après inflation) sont en train de diminuer. Dans tous les cas, l'enjeu n'est pas de compenser les faiblesses de salaire par des mesures fiscales, mais bien d'augmenter les salaires!

L'urgence est donc:

- d'augmenter les salaires, en commençant par le Smic à 2000€;
- de rétablir l'échelle mobile des salaires;
- de bloquer les prix sur les biens et services de première nécessité;
- de taxer les profits des multinationales et des profiteurs de crise.

Mais cela ne fait que traiter les conséquences de la crise, et non les causes. Ce qui se joue avec l'inflation actuelle est bien plus important: c'est une crise générale de régime.

Une crise qui vient ?

En définitive, tous les ingrédients d'une crise majeure sont en train d'être disposés sur la table de l'économie mondiale.

Il y a d'abord la réaction des autorités monétaires qu'il faudra suivre de près. Les hausses de taux promises en Europe ou aux États-Unis risquent bien d'accentuer le risque de récession, ce qui, ajouté à l'inflation, pourrait donner un cocktail hautement inflammable. On pourrait ainsi avoir, en plus de la dégradation du pouvoir d'achat, de nouvelles destructions d'emplois (d'autant que le pouvoir d'achat se

maintient surtout grâce au soutien public, comme le montre l'article suivant de cette *Lettre éco*).

L'autre risque est bien sûr celui d'une crise financière, sur fond de marchés-actions surévalués depuis des années et qui commencent à montrer de forts signes de repli sur les principales places financières mondiales. Cette crise serait probablement globale (et se transformerait en crise de l'économie réelle, dont le poids serait porté par le monde du travail).

Vient ensuite le risque d'une crise des dettes souveraines, c'est-à-dire des dettes publiques. Les taux d'intérêt commencent à remonter, creusant l'écart entre l'Allemagne et les autres pays jugés plus fragiles comme l'Italie. C'est tout l'édifice de l'Union européenne, construit autour d'un ordre financier intenable, qui se remet à trembler.

Les facteurs de crise sont donc bien installés, nombreux et sérieux. Ils révèlent surtout les contradictions de notre régime économique.

Un modèle à bout de souffle

Ce que nous vivons est donc potentiellement un tournant majeur qui entraînera des conséquences durables. C'est toute la dynamique capitaliste qui est en train de s'effriter. Cela fait de nombreuses années que le capital n'est plus en capacité de générer des gains de productivité, qui sont à la base de la croissance économique. Il continue pourtant d'étendre sa domination de deux manières depuis quarante ans: l'extension et l'accélération de la mondialisation, et l'éclatement des collectifs de travail pour faire pression à la baisse sur les salaires. Il faudrait rajouter désormais l'action des États (via

les aides publiques) pour garantir le niveau des profits.

C'est cette organisation-là du capital qui rentre en crise, à partir de la désorganisation des chaînes de production à l'échelle internationale. Tous ces grands équilibres sont en train de voler en éclats et on ne mesure pas encore les conséquences que cela risque d'avoir.

Ce qui ne fait aucun doute dans le cas de la France (mais pas seulement), c'est que notre extrême dépendance aux importations et aux énergies fossiles (du fait de la désindustrialisation notamment et du refus de planification en matière énergétique) rend notre économie extrêmement fragile. L'inflation actuelle, dont les causes se trouvent là, ravive les tensions autour des salaires... mais plus globalement autour du conflit entre capital et travail! Les profits records en 2021, tout comme les versements eux aussi records aux actionnaires, sont autant d'éléments incompréhensibles et injustifiables quand, de l'autre côté, on promet aux salariés un énième resserrement de ceinture. Si l'inflation se maintient à un niveau élevé (ce qui est très probable), aucun correctif type « chèque » ne sera en mesure de résoudre le problème. C'est donc bien un autre modèle de production qu'il faut mettre sur la table en urgence. Ce qu'il y a en face de nous, ce n'est rien de moins que des pénuries sur un ensemble de biens et services essentiels; l'hiver prochain risque d'être rude. « Tenir les deux bouts », c'est dans l'ADN de la CGT. Tenir sur les salaires est le premier bout. Le second, c'est la nécessité de continuer à avancer sur notre plan de rupture CGT, seul à même d'éviter le chaos qui est nous promis si nous continuons la

marche vers l'abîme. À la logique du capital, nous opposerons celle des services publics, de la planification, de la réponse au besoin. L'aiguillon du profit n'a jamais permis autre chose que l'enrichisse-

ment d'une poignée, et l'inflation ne fait en définitive que révéler au grand jour toutes les contradictions et impasses de notre régime économique finissant. Charge à nous de lui substituer autre chose,

notre vision économique, notre plan CGT, dont les contours se font chaque jour plus précis, dans le public comme dans le privé.

Mathieu Cocq

International

Une attractivité à contre-emploi

Le cabinet de conseil EY a publié ce 31 mai la nouvelle édition de son baromètre consacré à l'attractivité de la France, qui ne fait que confirmer les constats que nous avons fait l'année dernière pour la précédente édition. Rappelons tout de même quelques éléments fondamentaux.

Attractivité ou perte de souveraineté ?

Emmanuel Macron cherche à tout prix à rendre l'économie française « attractive » pour les capitaux étrangers et met en péril notre modèle social et notre système fiscal pour arriver à ses fins.

Lorsque des capitaux étrangers investissent en France, cela signifie qu'on leur concède du pouvoir sur l'orientation de l'économie française. Ce sont donc les capitalistes étrangers qui décident ce que les Français doivent produire et à quels besoins cette production va répondre, ce qui rend tout contrôle mécaniquement plus difficile.

Ces choix ne doivent pas être dictés par le capital, qu'il soit français ou étranger. La production française doit faire l'objet d'une planification discutée et décidée collectivement pour répondre à nos besoins sociaux.

On peut d'ailleurs se demander pourquoi le pouvoir actuel tient tant à attirer les capitaux étran-

gers, alors que la France est le pays qui compte le plus de milliardaires comparativement à ses voisins. Nous aurait-on menti sur l'utilité sociale de ces milliardaires ? Nous n'osons le croire...

Cette course aux investissements étrangers nous place dans une dépendance de plus en plus forte vis-à-vis des « investisseurs » extérieurs. Les cas de General Electric et de la Chapelle Darblay sont assez significatifs sur ce point.

De plus, Emmanuel Macron se félicite d'une France de plus en plus attractive. Or le déficit commercial ne cesse de battre des records, ce qui est très inquiétant.

Plus de projets mais moins d'emplois

Le baromètre d'EY met assez largement en avant que la France est première en Europe en nombre de projets. Il faut cependant souligner que la moyenne du nombre d'emplois par projet est bien plus faible en France qu'ailleurs. Si l'on

en croit les chiffres de ce baromètre, la moyenne est de trente-huit emplois par projet en France, pour quarante-cinq en Allemagne et soixante-huit au Royaume-Uni. Au total, les projets évoqués créeraient donc 67 500 emplois au Royaume-Uni pour 47 500 en France, de quoi relativiser la première place française (et l'effet positif des « investissements » étrangers).

Par ailleurs, EY note que l'Allemagne est moins attractive que la France car trop proche du plein-emploi, ce qui pourrait compliquer la recherche de main-d'œuvre. Difficile donc de se vanter que notre chômage élevé soit facteur d'attractivité aux yeux des « investisseurs ».

L'eldorado des grandes entreprises

Le premier quinquennat Macron a fait la part belle aux entreprises, particulièrement aux plus grandes. 88 % des dirigeants de ces entreprises considèrent ainsi que la France est désormais plus attractive sur le plan fiscal. Pour les PME et les ETI, cette proportion n'est « que » de 46 %.

Les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises coûtent des dizaines de milliards d'euros aux contribuables

français pour attirer des capitaux étrangers. Tous les États et systèmes sociaux sortent perdants de cette guerre fiscale qui ne profite qu'au capital. L'attractivité ne peut être l'alpha et l'oméga de la politique économique. La priorité doit être la

réponse aux besoins des populations plutôt que l'appétit du capital. À rebours de cette compétition, une coopération européenne et internationale doit être mise en œuvre pour instaurer des normes fiscales, sociales et environnemen-

tales réglementant le commerce et les investissements internationaux. Ces règles sont les seules à même de protéger les intérêts des populations. Le travail revendicatif tout comme la lutte sur ces thèmes continuent.

Victorien Pâté

Restez informé-e-s



Abonnez-vous à la newsletter CGT.fr

cgt.fr/newsletter/sabonner





100 MILLIARDS POUR L'EMPLOI, PAS POUR LE CAC 40

CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES
DONNÉES AUX ENTREPRISES



RETRAITES

1/Retraites : l'opposition de deux projets

Sur la question des retraites s'affrontent deux visions : le recul de l'âge de départ porté par le gouvernement et une retraite à 60 ans avec revalorisation des pensions. Sans surprise, ce dernier projet est plus crédible et cohérent.

Justifier la réforme des retraites : l'à-peu-près gouvernemental

Le gouvernement ne sait plus comment vendre sa réforme des retraites. Les justifications, qui n'ont jamais été convaincantes, le sont de moins en moins. En 2019, il s'agissait à nouveau de « sauver » le système de retraites, en assurant son équilibre financier. Nous avons à l'époque démonté méthodiquement les contre-vérités gouvernementales et avons montré qu'il n'y avait aucun problème financier ni à court terme, ni à long terme. C'est d'ailleurs ce qu'a récemment confirmé le Conseil d'orientation des retraites (COR). Le gouvernement s'est ensuite mis à expliquer que la « nouvelle » réforme était une bonne affaire pour l'emploi... alors que les travaux les plus en pointe montrent que les réformes successives ne font qu'augmenter le « sas de précarité » entre la fin de la vie active et le début de la retraite, fragilisant les plus précaires.

Dernière trouvaille rhétorique, la réforme serait désormais nécessaire pour faire des économies... afin de financer autre chose, notamment les baisses d'impôts sur le capital ! Il fallait oser quand, selon le gouvernement, les économies potentielles sont de l'ordre de 4 milliards d'euros, contre 150 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises chaque année et hors période de crise sanitaire ! En définitive, l'objectif est (tristement) assez simple : il s'agit de continuer à mettre la pression sur le monde du travail, via une augmentation de la durée du travail tout au long de la vie, pour continuer à favoriser la part des profits. Travailler plus, travailler moins bien... voilà comment le projet gouvernemental pourrait être résumé.

Le projet CGT est le plus crédible et le plus cohérent

De notre côté, nous n'avons jamais défendu le *statu quo* en matière de

retraites. Car nous savons et nous assumons que s'il n'y a pas de problème financier, il y a en revanche un enjeu majeur soulevé par le COR : la dégradation annoncée du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs dans les trente prochaines années. Nous voulons la retraite à 60 ans, et nous voulons des retraites dignes, décentes. Cela implique d'assurer la pérennité financière du système et de dégager les ressources suffisantes ; nous en avons conscience, et nos arguments sont posés (voir notamment l'article suivant de cette Lettre). Cela n'a rien d'impossible, au contraire ! Hausse des salaires et augmentation globale de la part des salaires dans la valeur ajoutée ; ajustement des cotisations sociales pour assurer l'équilibre ; mise à contribution du capital ; réduction de temps de travail ; politique industrielle de plein-emploi... Ces questions ne sont pas simplement « techniques », mais politiques. Il s'agit d'un choix de société : nous savons ce que nous voulons collectivement, et nous savons que les moyens existent. Reste désormais à convaincre le monde du travail de notre projet CGT.

MC

2/ Gagner la retraite à 60 ans : indispensable et économiquement réalisable

Contrairement à ce que présentent les éléments de langage gouvernementaux, une retraite à 60 ans serait tout à fait finançante et aurait un impact bénéfique sur l'économie.

Le dernier rapport du conseil d'orientation des retraites (COR), publié en juin 2021, permet de réfuter le discours gouvernemental sur la justification économique du recul de l'âge de la retraite à 65 ans. Si la crise sanitaire avait conduit à une augmentation de la part des retraites dans le PIB, montée à 14,7 % en 2020, cette part ne serait plus que de 13,7 % en 2030, et comprise entre 11 % et 13 % en 2070 (selon les hypothèses de croissance à l'horizon de projection de 2070). Mais il est nécessaire d'ajouter immédiatement que cette diminution de la part des retraites dans le PIB résulte des réformes régressives qui ont été menées depuis la fin des années 1980 : remise en cause de l'indexation des pensions sur les salaires ; passage de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein de 37,5 annuités à 42 annuités (réforme Touraine de 2013) ; recul de l'ouverture du droit à la retraite de 60 à 62 ans (réforme Sarkozy de 2010). Le rapport du COR est construit à législation constante : il fait ainsi l'hypothèse de l'allongement de la durée de cotisation à 42 annuités, ce qui le conduit à prévoir que l'âge de départ à la retraite passera de 62 ans aujourd'hui à 64 ans en moyenne en 2037. La proposition d'Emmanuel Macron aboutit donc en fait à anticiper les conséquences de la réforme de Marisol Touraine. Mais le rapport démontre, chiffres à l'appui, que ce recul de l'âge de

départ n'est ni la seule, ni même la principale cause de la diminution de la part des retraites dans la richesse nationale. Le facteur principal est le changement des règles d'indexation des pensions qui, dans le secteur privé, ne sont plus indexées sur les salaires, mais sur l'inflation.

Le rapport du COR de 2021 montre ainsi que l'indexation sur les prix aurait « rapporté » 4,4 points de PIB, contre seulement 2,8 points pour les « mesures d'âge » (données de 2012). Concrètement, le rapport 2021 du COR montre que l'équilibre des dépenses résulte fondamentalement de la baisse du pouvoir d'achat des retraités par rapport à celui des actifs, et cette dégradation se poursuivra à l'avenir.

Le taux de liquidation au moment de la liquidation de la retraite (c'est-à-dire le rapport entre le dernier salaire et la première pension de retraite) est actuellement d'environ 75 % pour un non-cadre du secteur privé. Il serait de l'ordre de 65 % pour la génération née en 2000, qui prendrait sa retraite dans la première moitié des années 2040.

Ainsi, alors que le niveau de vie relatif des retraités est actuellement équivalent à celui des actifs, il serait inférieur à 90 % à partir des années 2040-2050.

On assisterait donc à une inversion de la tendance observée depuis la création de la Sécurité sociale en 1945, à une parité de pouvoir d'achat entre les retraités et les actifs. Cette

évolution est bien sûr inacceptable. Il y a donc besoin d'une rupture avec cette évolution. **Il s'agit fondamentalement d'un choix de société.** Ce choix est cohérent avec celui qui consiste à inverser la tendance à la baisse de la rémunération du travail par rapport à celle du capital. Il est indispensable de dégager les dépenses socialisées nécessaires pour garantir à toutes et tous de bonnes retraites, et ce dès 60 ans. Toutes les études d'opinion convergent pour démontrer que non seulement 70 % des Français sont hostiles à un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, mais qu'ils souhaitent majoritairement le retour de la retraite à 60 ans. C'est ce que la CGT a toujours défendu : une ouverture du droit à la retraite à 60 ans (et plus tôt dans le cas de travaux pénibles), avec 75 % de la rémunération (primes comprises des meilleures années). Les estimations convergent pour estimer que la satisfaction de ces revendications représenterait à terme entre 80 et 100 milliards d'euros (y compris celles du très libéral Institut Montaigne). Cela peut paraître considérable mais, à titre de comparaison, les exonérations patronales de cotisations sociales se montent actuellement à 75 milliards d'euros !

La CGT présente depuis longtemps des propositions réalistes pour financer ces dépenses :

- d'abord, le retour au plein-emploi : le taux de chômage n'est jamais descendu en dessous des 7 % depuis le « tournant de la rigueur de 1983 », et il est actuellement de 8 % ;

- le retour à une augmentation des salaires revendiquée par tous les salariés;
- l'égalité salariale entre femmes et hommes, chiffrée il y a quelques années par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) à plusieurs milliards d'euros pour le seul régime général;
- une lutte déterminée contre la fraude aux cotisations sociales;
- la création d'une contribution sociale sur les dividendes, fléchée notamment vers les retraites.
- Avec l'ensemble de ces mesures, on atteint aisément 100 milliards d'euros, mais cela implique bien sûr une action résolue contre la domination du capital!

Pierre-Yves Chanu

3/ Retraites en Europe : un taux de pauvreté des plus de 65 ans moins élevé en France

La « performance » d'un système de retraite ne s'apprécie pas, loin de là, à l'aune de l'ampleur des seuls déficits occasionnés. Les données d'une étude récente de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), que nous avons croisées avec celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), permettent de le constater.

En 2019, les pensions privées et publiques versées représentaient 14,8 % du produit intérieur brut (PIB), soit de la richesse créée sur l'année, en France contre seulement 10,3 % en Allemagne, soit un écart de 3,5 points. Cependant, le taux de pauvreté des plus de 65 ans

outre-Rhin était presque deux fois plus élevé (18 % contre 9,7 %, soit 8,3 points). Dans ce triste palmarès, l'Allemagne n'était « devancée » que par le Royaume-Uni (20,4 %) et l'Irlande (18,1 %), deux pays peu généreux eux aussi envers leurs retraités (respectivement 10,7 % et 5,6 % du

PIB versés). Pour ces trois pays, l'âge effectif moyen de « sortie du marché du travail », un indicateur calculé par l'OCDE, était en moyenne de 63,5 ans pour les hommes et de 63,4 ans pour les femmes. En France, il est de 60,4 ans pour les hommes et de 60,9 ans pour les femmes, soit en dessous de l'âge légal (62 ans). Notons ici que, contrairement à ce qui a été affirmé dernièrement par le gouvernement, la France n'est pas le pays de l'OCDE où l'âge de la cessation d'activité est le plus bas. Selon les chiffres pour 2020, c'est la Belgique, la Slovaquie...

4/ Retraite par capitalisation, la recette de l'argent magique ?

Dans une note de janvier 2020, Patrick Artus, chef économiste de Natixis, avait publié une note indiquant qu'un euro de 2019, placé dans un système de retraite par capitalisation en 1982, aurait rapporté 21,90 euros en 2019, contre 1,92 euro avec notre système par répartition. Cette idée est relativement répandue mais repose pourtant sur un raisonnement biaisé, pour ne pas dire fallacieux.

La capitalisation, dix fois plus efficace que la répartition ?

Selon Patrick Artus, la retraite

par capitalisation serait dix fois plus rentable que la retraite par répartition. Nous pourrions, à juste titre, critiquer les hypo-

thèses retenues pour arriver à ce résultat, mais prenons-le tel quel pour montrer la limite de l'argument.

Comme le souligne *Alternatives économiques*, en suivant ce raisonnement, si notre système fonctionnait à 100 % par capitalisation, nous pourrions avoir des retraites dix fois supérieures à ce qu'elles sont. Les retraites représenteraient donc plus de 3 200 milliards d'euros par an, soit plus de 130 % du PIB. Cela

n'a évidemment aucun sens. Sur le plan moral, on peut d'ailleurs difficilement défendre un système qui nous ferait gagner vingt-deux fois notre « mise » sans rien faire. C'est, ni plus ni moins, la définition d'un rentier parasite.

Ce raisonnement sur la capitalisation ne fonctionne qu'à petite échelle et n'est pas extensible à toute l'économie.

La capitalisation exacerbe le conflit entre capital et travail

Dans son calcul, Patrick Artus imagine une retraite par capitalisation investie pour moitié en obligations et pour moitié en actions. Avec un système par capitalisation, il y aurait donc une abondance de capital pour acheter les obligations, cela ferait mécaniquement baisser leur rendement. Ce rendement est d'ailleurs actuellement largement négatif en termes réels, c'est-à-dire par rapport à l'inflation.

Pour les actions, les flux dépendent des dividendes et le cours des actions dépend, à la fois de l'offre et de la demande, mais également des dividendes futurs attendus.

S'il y avait beaucoup plus de capital investi en Bourse du fait de la capitalisation, pour maintenir le taux de rentabilité, il faudrait que les dividendes évoluent de la même manière. Veut-on vraiment voir les dividendes, qui battent déjà des records, doubler, tripler voire

plus ? Les dividendes ne sont rendus possibles que par la captation de la valeur ajoutée par le capital au détriment du travail. Le pouvoir actuel et le patronat cherchent à faire croire l'inverse avec leurs propositions de « dividende salarié », d'intéressement, etc., mais l'antagonisme entre capital et travail est insoluble. Tout ce que les (futurs et actuels) retraités toucheraient en dividendes, c'est ce que les salariés ne toucheraient pas en salaire.

Seul le travail crée des richesses

Les défenseurs de la capitalisation oublient l'essentiel, le capital ne crée aucune richesse. Seul le travail est créateur de valeur. Une bulle spéculative, qui fait gonfler un patrimoine financier, ne crée aucune richesse. Par exemple, imaginons que nous ayons une action valant 100 euros à la clôture de la Bourse à 17 h 30 et qui, le lendemain à l'ouverture, vaut 110 euros. Nous n'avons absolument pas créé de richesse durant notre sommeil, et la société ne possède pas non plus 10 % de richesses supplémentaires.

Ainsi, même avec un système par capitalisation, ce que reçoivent et consomment les retraités est une partie de la production en cours. Le fait que les retraites dépendent d'une épargne accumulée auparavant plutôt que des cotisations des actifs ne change rien à cet état de fait. La monnaie peut être mise de

côté et épargnée, mais ce n'est pas le cas de la production. La capitalisation crée donc un déséquilibre entre les deux. Croire que la capitalisation permet de mettre de côté et d'avoir plus de richesses à l'arrivée est donc un leurre.

Cela ne saurait être valable qu'en misant sur le fait que l'épargne accumulée aujourd'hui servira à financer les importations de demain, et permettra donc de capter une partie de la production étrangère. Telle est la stratégie allemande pour combler leurs problèmes démographiques.

La retraite par capitalisation, promue par le président Macron via notamment des incitations fiscales, est donc un piège pour détourner la rémunération du travail vers le capital. L'argumentation des défenseurs de ce système repose sur un sophisme qui revient à dire : « *La rémunération du capital a explosé par rapport à celle du travail depuis quarante ans. Donc, si tout le monde avait des revenus du capital, tout le monde aurait vu ses revenus augmenter.* » Avec ce raisonnement absurde, la lutte des classes des classes disparaît magiquement. Les adeptes de ce raisonnement oublient de répondre à une question fondamentale : si tout le monde a des revenus du capital, alors, qui produit ? En effet, les revenus du capital ne sont qu'une ponction sur la production des travailleurs.

VP

5/ Reculer l'âge de la retraite pour financer autre chose : une absurdité

Emmanuel Macron et son gouvernement ont bien du mal à justifier leur projet de recul de l'âge de départ à la retraite à 65 ans.

En effet, le dernier rapport du conseil d'orientation des retraites (COR) de juin 2021 (le prochain ne sera publié qu'en septembre) montre que le déficit (ou plutôt, le besoin de financement) global du système de retraite serait très limité (13 milliards d'euros en 2020, soit 0,6 % du PIB, en pleine crise sanitaire), pour être proche de l'équilibre à partir de 2023 et devenir excédentaire à partir de la décennie 2030 (voir par ailleurs). Il n'y a donc nul besoin de reculer l'âge de la retraite pour équilibrer les comptes. C'est pourquoi Emmanuel Macron a changé son fusil d'épaule et défend dorénavant l'idée de dégager des marges pour financer « autre chose ». Ont ainsi été évoqués l'amélioration du minimum vieillesse ou la perte d'autonomie, pour finalement remettre sur la table la baisse des impôts, plus précisément ceux acquittés par les entreprises, et en premier lieu, ceux qui permettent de financer les dépenses des collectivités locales,

appelés impôts de production.

Certes, il n'y a pas de débat sur la nécessité de revaloriser les petites retraites, et la CGT revendique qu'il n'y ait aucune retraite inférieure au Smic. Mais cette situation est d'abord le produit des politiques régressives des gouvernements successifs, en particulier de l'indexation des pensions sur les prix qui s'applique depuis 1987, et qui concentre ces petites pensions en premier lieu sur les femmes. Et le discours gouvernemental sur la réindexation des pensions sur l'inflation est proprement indécent quand on se rappelle que cette désindexation a été une décision du gouvernement Macron au début du quinquennat qui vient de s'achever !

Quant à la perte d'autonomie, c'est un enjeu assurément essentiel, mais qui supposerait une autre politique. Pour commencer, cela nécessiterait une intégration effective de la perte d'autonomie dans la Sécurité sociale, avec un financement par

cotisations incluant donc une cotisation patronale, et non un financement à 95 % par la contribution sociale généralisée (CSG, payée par les seuls travailleurs et retraités) comme c'est le cas actuellement.

Par ailleurs, une question essentielle est celle de la construction d'un nombre suffisant d'établissements, ce qui est une responsabilité de l'État, et non de la Sécurité sociale. Mais derrière ce discours démagogique se cache le véritable objectif d'Emmanuel Macron (ce qui a été amplement confirmé par son ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire) : baisser la part des retraites dans le PIB pour poursuivre la baisse des impôts, en particulier les impôts de production, afin de favoriser « l'attractivité » de la France. En clair, le niveau de profits financiers pour les multinationales.

Telle est la raison fondamentale des orientations d'Emmanuel Macron, qui est, plus que jamais, le président des riches et des multinationales.

PYC

6/ Les inégalités face à la retraite entre les femmes et les hommes : un miroir grossissant des inégalités de genre au travail et dans la vie

Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, déjà importantes durant la période d'activité, se retrouvent décuplées à l'heure de la retraite.

En matière de retraite, les femmes font face à des inégalités importantes. D'abord, parce qu'elles

gagnent moins (leurs revenus sont de 28,5 % inférieurs à ceux des hommes en 2017). Elles subissent

les effets du plancher collant, du fait du temps partiel et de la précarité ; du plafond de verre, car elles n'accèdent pas aux emplois les plus rémunérés et à de vrais déroulements de carrière ; auquel s'ajoute l'effet des parois de verre, car

elles restent concentrées dans les emplois féminisés peu rémunérés (notamment du soin et du lien aux autres); sans parler des systèmes d'individualisation des rémunérations qui aggravent les écarts, les femmes bénéficiant moins des primes en tout genre. À ces inégalités au travail viennent s'ajouter les contraintes familiales, qui continuent à les pénaliser davantage: à l'arrivée d'un enfant, une femme sur deux réduit ou interrompt son activité professionnelle, pour un homme sur neuf! Elles ont de ce fait des carrières bien plus hachées, avec des temps d'interruption ou de temps partiels.

On retrouve toutes ces inégalités décuplées à la retraite: selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), la pension de droit direct (y compris la majoration pour trois enfants) en 2020 était de 1154 euros pour les femmes et de 1931 euros pour les hommes, soit un écart de 40%! Avec les pensions de réversion qui bénéficient à une majorité de femmes et qui sont régulièrement menacées, l'écart est ramené à 28%...

Lors du projet de réforme des retraites de 2019, les syndicats, la CGT en tête, ainsi que les associations féministes se sont mobilisés pour dénoncer ce que le gouvernement avait osé appeler « *une réforme où les femmes seraient les grandes gagnantes* ». On peut considérer que ce mouvement, avec la crise du Covid-19, a contribué à faire reculer le gouvernement.

Le projet de réforme actuel, visant à reculer l'âge de départ à la retraite à 64 ans, puis à 65 ans, pénaliserait aussi tout particulièrement les femmes. Parce qu'elles partent déjà en moyenne plus tard que les hommes; parce qu'une femme sur cinq attend 67 ans pour échapper à la décote (un homme sur douze). Et cela n'empêche pas 40% des femmes (32% des hommes) de partir avec une carrière incomplète...

Reculer l'âge de la retraite pénalisera bien davantage les catégories les plus modestes, dont l'espérance de vie en bonne santé est plus faible. Cela concerne les ouvriers par rapport aux cadres, mais aussi certaines catégories de femmes, notamment celles qui travaillent dans le domaine de la santé: l'espérance de vie d'une infirmière est de sept ans inférieure à celle de la moyenne des femmes; 20% des infirmières et 30% des aides-soignantes partent à la retraite en incapacité. Comme le souligne l'ingénieure et militante Christiane Marty, la situation sera particulièrement difficile pour les seniors précaires, sans emploi, une majorité de femmes, qui attendent l'âge de départ à la retraite: parmi les retraité-e-s né-e-s en 1950, un tiers n'était plus en emploi l'année précédant leur retraite (37% des femmes et 28% des hommes).

Pour compenser cela, on parle régulièrement de **revaloriser les petites pensions**, qui concernent une majorité de femmes: rappelons que parmi la génération 1950,

cinq femmes sur dix (trois hommes sur dix) perçoivent le minimum de pension; que 37% des femmes retraitées (15% des hommes) touchent moins de 1000 euros de pension brute (909 euros nets). Le gouvernement annonce vouloir revaloriser le montant du minimum de pension à 1100 euros. Mais ceci figurait déjà dans la loi de 2003 qui le fixait à 85% du Smic (soit 1108 euros aujourd'hui!).

Enfin, on évoque une meilleure prise en compte de **la pénibilité...** Mais n'oublions pas que le compte professionnel de prévention (C2P), introduit en 2017, a réduit les critères de pénibilité et porte des biais discriminants, en reconnaissant moins celle du travail des femmes. On estime que seulement 3% des salarié-e-s en auraient bénéficié, dont 75% d'hommes... Sans parler du fait que la « catégorie active » de la fonction publique, permettant à des professions exposées à la pénibilité de partir plus tôt, est remise en cause (pour une bonne partie des infirmières par exemple) et régulièrement menacée, alors qu'elle permet à 400 000 femmes (sages-femmes, aides-soignantes, infirmières) de partir à la retraite à 57 ans...

Il faudra donc porter un regard plus que vigilant sur les propositions de cette nouvelle réforme, pour veiller notamment à ce que la situation des femmes face à la retraite ne se dégrade pas une fois de plus...

Rachel Silvera

7/ Pour en finir avec les retraites chapeaux !

Au moment où le recul de l'âge de la retraite refait surface, soi-disant au nom de la sauvegarde du système, de plus de justice sociale, il y a un grand oublié du débat : les retraites chapeaux. Là, pas de débat sur le poids financier de celles-ci sur les entreprises, ni sur la question de la justice sociale ou sur les raisons qui conduisent à les attribuer à certains. Ces derniers seraient-ils plus indispensables que le collectif de travail à la bonne marche de l'entreprise, et devraient donc être mieux récompensés ? Il est permis d'en douter. Si l'on veut un système vraiment plus juste, il faut les supprimer.

Qui y a-t-il derrière ce système ?

À l'origine, ce sont des retraites supplémentaires prévues par l'article 39 du code général des impôts. Une enveloppe qui vient s'ajouter ou compléter les allocations des régimes obligatoires et conventionnels.

Régulièrement, des scandales éclatent lorsque sont rendus publics les montants des retraites chapeaux touchées par des PDG d'entreprises, d'autant qu'elles sont en plus souvent décorréliées des résultats d'entreprises.

Ainsi, et sans vouloir être exhaustif, on peut se souvenir de quelques exemples :

- Pierre Richard a bénéficié, à son départ du poste de directeur général de Dexia, d'une retraite chapeau de 600 000 euros par an.
- La Société générale aurait, selon L'Express, provisionné près de 33 millions d'euros en 2008 pour les retraites de ses dirigeants. Daniel Bouton pourrait ainsi toucher près d'un million d'euros par an.
- Didier Lombard a bénéficié d'une retraite chapeau évaluée à 325 000 euros par an, lorsqu'il

a quitté, à la suite du scandale des suicides, la direction de France Télécom-Orange en 2011.

- Alcatel-Lucent a provisionné au moins 4,8 millions d'euros afin d'assurer le versement de la retraite chapeau de son ancien directeur général Ben Verwaayen, que l'entreprise a débarqué en 2013 à la suite de ses mauvais résultats.
- En 2012, le groupe Carrefour récompense d'une retraite chapeau de près de 500 000 euros par an le PDG Lars Olofsson, limogé faute de résultats. Les actionnaires recommencent en 2018 avec Georges Plassat, qui a eu droit à 517 000 euros annuels lors de son départ, alors qu'était lancé un plan social concernant 2100 emplois.
- Gérard Mestrallet, ex-directeur général d'Engie bénéficie de 831 641 euros par an de retraite complémentaire, ce qui représente 21 millions d'euros sur 25 ans.
- Henri Proglio, ex-PDG de Veolia, devenu patron d'EDF, a touché 742 000 euros de retraite chapeau de Veolia. Devant l'ampleur de la réaction, il fut

contraint d'expliquer, fin 2011, avoir versé la totalité du montant net de cette retraite à la Fondation de France.

- Thomas Enders, ayant quitté Airbus en 2019, bénéficie d'une retraite chapeau d'un montant annuel d'1,3 million d'euros.
- Jusqu'à Carlos Ghosn, ex-PDG de Renault, en fuite, qui, depuis son exil et alors qu'il refuse de répondre devant la justice de ses agissements, a réclamé 765 000 euros de retraite chapeau. Renault, bien qu'ayant constitué cette retraite, a fini par refuser de la lui verser.

La loi Pacte, trop peu contraignante

Dans un rapport de 2010, l'Autorité des marchés financiers (AMF) indiquait qu'en 2009, 82 % des entreprises du CAC 40 avaient mis en place un système de retraite chapeau pour leurs dirigeants.

Face au tollé suscité par ces montants exorbitants et inadmissibles, et après avoir pris le temps de réfléchir longtemps, le gouvernement, par le biais de la loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) en 2019, a décidé de limiter le montant des retraites chapeaux.

Le code de gouvernance Afep-Medef recommandait de limiter les retraites chapeaux à 45 % du salaire. Dans les faits, rien n'interdisait aux entreprises de dépasser ce seuil. La loi Pacte prévoit donc de limiter le montant des retraites chapeaux à 30 % des salaires à partir de janvier 2020.

Est-ce une avancée ? On peut en douter. Cette mesure montre que

le gouvernement se moque du monde, en maintenant le principe des retraites chapeaux. En effet, en 2021, la rémunération moyenne des patrons du CAC 40 s'élève à 8,7 millions d'euros. Elle a été multipliée

par deux en un an et a bondi de 60 % par rapport à 2019, en pleine pandémie. Si l'on applique le taux de 30 %, on voit que la retraite chapeau peut atteindre 2,6 millions d'euros; les bénéficiaires du

minimum vieillesse que l'on refuse d'augmenter apprécieront le « deux poids, deux mesures ».

Jean-François Soury

8/ Le scandale de la récupération sur succession du minimum vieillesse

Comme d'autres prestations sociales, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), aussi appelée « minimum vieillesse », peut faire l'objet d'une récupération sur succession. Cela peut paraître un détail sans importance, pourtant cela semble avoir des conséquences bien avant le décès des bénéficiaires.

La traque aux pauvres jusqu'à la tombe

Concrètement, lorsqu'un retraité bénéficiaire de l'Aspa décède, l'administration qui a versé l'aide s'intéresse au patrimoine net du défunt (c'est-à-dire ce qu'il possède moins ses dettes). Pour tout ce qui dépasse 46 000 euros, elle récupère les sommes versées, dans la limite de 7 435 euros par an pour une personne seule, de 9 947 euros pour un couple.

Pour rappel, le montant de l'Aspa est de 917 euros par mois pour une personne seule, de 1 423 euros pour un couple, soit bien au-dessous du seuil de pauvreté (1 063 euros pour une personne seule).

Non-recours, les bonnes affaires des finances publiques

En 2019, la récupération sur succession sur l'Aspa a rapporté directement environ 75 millions d'euros

à l'État. C'est une goutte d'eau dans les recettes de l'assurance vieillesse, puisque cela représente 0,06 % des recettes. Pourtant, cela pèse fortement sur les ménages concernés et, surtout, cela a un effet important sur le non-recours. En effet, cette traque aux pauvres est « *une cause majeure de non-recours* », selon un rapport parlementaire de 2016, qui pointe d'ailleurs que c'est « *une des prestations les plus touchées par le non-recours* ». Cela vient d'être confirmé par un rapport de la Drees, qui estime le non-recours à 50 % de ceux qui peuvent y prétendre. Un retraité éligible sur deux ne bénéficie donc pas de l'Aspa. Au total, c'est plus d'un milliard d'euros qui n'est pas touché par des retraités éligibles à cette allocation.

Les complications administratives et la menace sur la succession rapportent gros aux finances

publiques, aux détriments des plus démunis.

Une administration à deux vitesses

Cette situation est d'autant plus intolérable lorsque l'on sait que de l'autre côté de la barrière sociale, un couple avec deux enfants peut aisément transmettre deux millions d'euros de patrimoine sans avoir à acquitter un seul centime d'impôt. Notons que ce patrimoine est souvent composé ou issu d'entreprises qui ont bénéficié de multiples subventions et exonération sans aucune contrepartie. Pourtant, personne ne vient dire que cet argent a servi à un enrichissement personnel indu qu'il conviendrait de rembourser.

Pire, Emmanuel Macron prévoit d'augmenter encore les plafonds d'abattements sur les donations et successions, afin que les plus riches puissent transmettre toujours davantage sans verser un seul centime d'impôt.

Une fois de plus, c'est faible avec les forts et forts avec les faibles.

Victorien Pâté

9/ Le COR reporte au mois de septembre son rapport annuel

Depuis la réforme Touraine de 2014, la loi fait obligation au Conseil d'orientation des retraites (COR) de publier mi-juin un rapport annuel présentant les perspectives à long terme des retraites, actuellement à l'horizon 2070 (c'était 2040 pour les premiers rapports).

Le secrétariat général du COR a décidé de reporter la publication de ce rapport en septembre, car il ne disposait pas des éléments permettant l'établissement de ses projections économiques à long terme.

En effet, ces projections sont décomposées en trois étapes: d'abord, le COR reprend les prévisions gouvernementales des prochains exercices, telles qu'elles ont été communiquées, normalement au printemps, par le gouvernement dans le cadre de l'exercice communautaire dit « semestre européen »; puis, pour le long terme, il prend actuellement ses propres hypothèses de productivité du travail telle qu'elles ont été arrêtées par consensus

par les membres du COR; pour finir, il procède à un périlleux exercice de raccordement, qui permet de passer des prévisions gouvernementales à ses différents scénarios de croissance, établis sur la base d'hypothèses établies par les services économiques de la direction générale du Trésor.

Sans les hypothèses du gouvernement, le COR ne peut, sur la base de sa méthodologie actuelle, établir ses projections à long terme.

Le gouvernement a assuré que, du fait des échéances électorales, il ne pouvait pas établir ses prévisions avant juillet. Pourtant, en 2017, il avait respecté son calendrier!

Notons que cette décision pose

d'autres problèmes. Le gouvernement doit normalement transmettre à Bruxelles deux documents: le programme de stabilité qui comporte notamment ses hypothèses de croissance et de chômage, et qui n'est pas discuté avec les organisations syndicales et patronales; et le programme national de réforme (PNR), qui comprend les perspectives en termes de protection sociale et de retraites. Le gouvernement n'a eu aucun état d'âme à établir ce PNR, alors qu'il dépend notamment des prévisions de croissance, de salaires et d'emploi. Cette décision n'est évidemment pas sans conséquences sur la réforme des retraites annoncée par Emmanuel Macron. Pourtant, les principaux ministres n'hésitent pas à justifier leur réforme en s'appuyant sur des projections du COR qui n'ont pas encore été adoptées pour 2022!

10/ La question de la retraite des employeurs: un argument en faveur de l'économie sociale et solidaire!

Il peut paraître surprenant qu'un syndicat de salariés se préoccupe de la retraite des employeurs. Mais c'est logique. La question du départ du chef d'entreprise est en effet un sujet qui peut être extrêmement problématique pour les salariés. En effet, combien d'entreprises parfaitement viables périclitent, souffrent ou même disparaissent, parce que la suite du départ n'a pas été anticipée?

Ce départ peut être brutal (décès, accident). Mais, même prévu et organisé comme c'est censé être le cas à l'approche de la retraite, il sera souvent très dommageable pour les salariés, par exemple si le patron-propriétaire cède l'entreprise à des vautours de la finance ou à un membre de sa famille

peu capable.

On le voit: la question du départ de l'employeur, dont sa retraite, est un argument en faveur d'une organisation plus collective, plus démocratique, moins individualiste de l'entreprise. C'est à l'évidence un atout parmi d'autres pour le développe-

ment de l'économie sociale et solidaire coopérative (mutuelles, associations). Cela permettrait de penser plus globalement aux reprises d'entreprises par les salariés, et à l'appropriation des moyens de production par ces derniers. C'est l'idée notamment d'un droit de préemption des salariés, afin de reprendre en coopérative leur entreprise lors de la cession de cette dernière. L'enjeu de la propriété de l'entreprise reste l'élément central du conflit entre le capital et le travail.

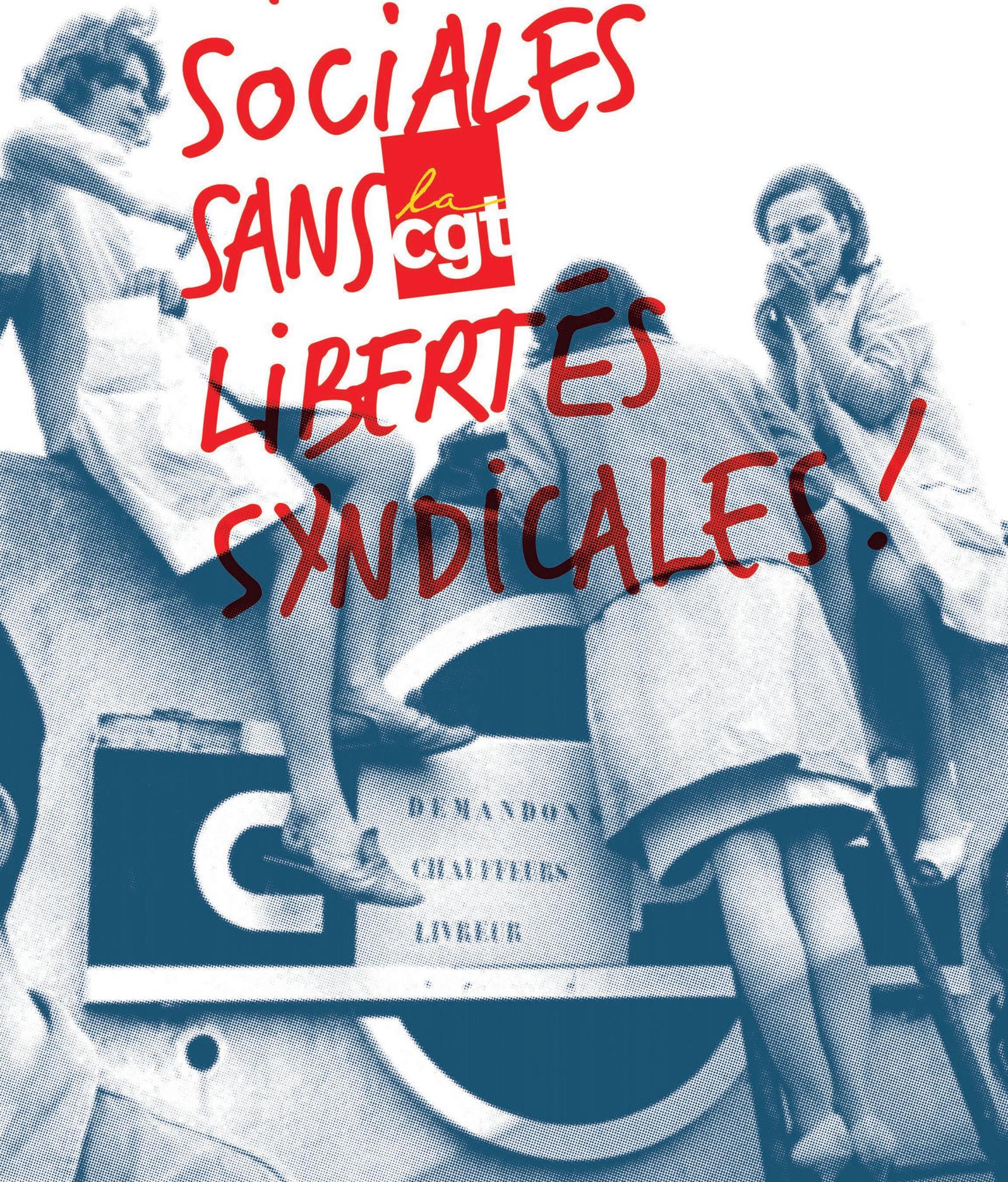
Alain Gély

PAS DE CONQUÊTES
SOCIALES

SANS 

LIBERTÉS

SYNDICALES!



Éléments statistiques

Bruno Le Maire voudrait sortir l'énergie de l'indice des prix à la consommation !

Le ministre de l'Économie dit souhaiter sortir l'énergie de l'indice des prix à la consommation. Ce serait évidemment une imposture, destinée à réviser l'inflation de manière scandaleuse pour tirer aussi les salaires et les revenus sociaux vers le bas.

Bruno Le Maire a envisagé cette hypothèse lors d'une rencontre avec les représentants des bailleurs (article du Monde daté du 2 juin). Évidemment, si l'on retire de l'indice des prix à la consommation (IPC) tout ce qui augmente, l'indice va stagner. Et même baisser. Le gouvernement aura vaincu l'inflation ! Et il n'y aura pas lieu d'augmenter les salaires, les pensions ni les minima sociaux ! C'est d'ailleurs ce qu'un gouvernement précédent avait réalisé « en petit », en sortant le tabac de l'indice des prix, utilisé pour actualiser (= indexer) le Smic notamment. Il y aurait donc, parmi d'autres, deux indices des prix principaux : l'un reflétant une certaine réalité ; l'autre, plus faible, utilisé pour rogner les salaires et les pensions.

Quel serait l'indice des prix sans l'énergie ?

Le calcul est le suivant :

- l'énergie représente environ 9 % de la consommation des ménages (en moyenne – c'est beaucoup plus pour certains ménages) ;
- les prix de l'énergie ont augmenté de 28 % en un an (de mai 2021 à mai 2022 (c'est aussi

une moyenne : l'augmentation pour le gaz de ville est beaucoup plus importante, par exemple) ;

- ce que l'on appelle la « contribution de l'énergie à l'indice des prix » est donc globalement de $9/100 \times 28 = 2,4 \%$;
- comme l'indice des prix d'avril était de 5,2 % sur douze mois, un indice de prix sans l'énergie serait d'à peu près $5,2 - 2,4 = 2,8 \%$.
- Presque moitié moins ! On comprend que Bruno Le Maire et le Medef préfèrent un tel indice ! Fallacieux, bien sûr.

Un indicateur qui peut être utile : l'inflation sous-jacente

Lorsque l'on dit que « les prix ont augmenté de 5 % », on fait passer l'idée fausse que tous les prix ont augmenté de 5 %. Ce n'est évidemment pas le cas : certains augmentent plus, beaucoup plus, d'autres moins. Il y en a même qui baissent. Il faut donc y regarder de plus près, pour avoir une idée des citoyens qui sont les plus affectés par l'inflation. Il faut aussi essayer de distinguer ce qui peut être accidentel, provisoire, et ce qui est plus fondamental, éventuellement

durable. C'est pour cela que l'Insee calcule chaque mois l'inflation sous-jacente. De quoi s'agit-il ?

L'inflation sous-jacente est ainsi définie par l'Insee : les indices d'inflation sous-jacente (ISJ) excluent les tarifs publics et les produits à prix volatils, et sont corrigés des mesures fiscales et des variations saisonnières. Il s'agit donc de caractériser et de quantifier une hausse des prix « fondamentale ». C'est le niveau vers lequel les prix pourraient revenir après une embardée conjoncturelle ou en raison de mesures administratives, une augmentation de la TVA par exemple. Ce peut donc être un outil d'analyse utile, mais absolument pas un instrument utilisé pour l'indexation des salaires et pensions. En effet, les salariés et retraités subissent bel et bien les hausses de prix « volatiles » ou administrées !

Comment cette ISJ a-t-elle évolué ces derniers temps ? Elle a augmenté de 3,7 % en douze mois, contre 5,2 % pour l'IPC. Ce pourrait être un signal de ralentissement à venir de l'inflation. Mais cette ISJ n'avait crû « que » de 3,2 % en avril et de 2,5 % en mars. L'ISJ accompagne donc l'accélération de l'inflation. Son « message » est ambigu : on ne peut en déduire, actuellement, que les prix devraient forcément s'assagir et l'inflation tendre vers 3,7 %.

Alain Gély

Les chiffres du mois

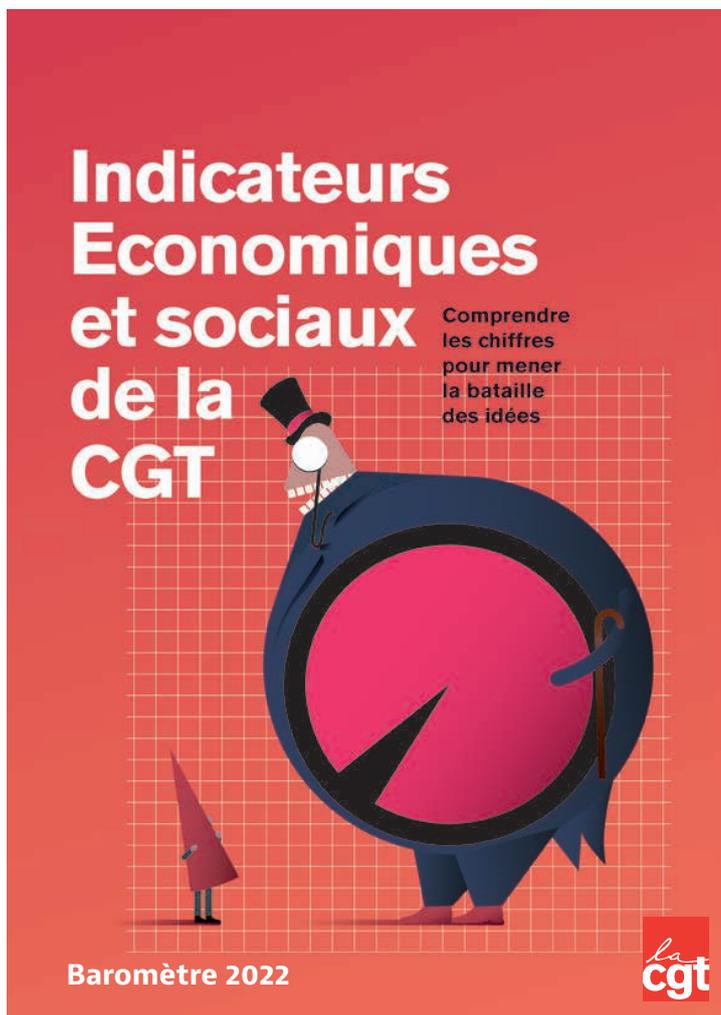
- Douze années d'écart d'espérance de vie entre les hommes parmi les 10 % les plus riches et ceux parmi les 10 % les plus pauvres (huit années chez les femmes).
 - Parmi les 10 % les plus pauvres, près de 30 % des hommes décèdent à 65 ans ou avant. Plus de la moitié ne dépasse pas les 75 ans.
 - Entre 2006 et 2019, l'espérance de vie a augmenté de deux ans.
- L'espérance de vie en bonne santé a augmenté de seulement huit mois, soit trois fois moins.
- Pour un salarié non-cadre ayant liquidé sa retraite en 1994, la pension nette de prélèvements sociaux a perdu près de 10 % en 2019 par rapport à l'inflation. Pour un salarié cadre, la perte s'élève à 12 %.
 - Comparés à la moyenne, les retraités consacrent une part deux fois plus importante de leurs revenus à leurs dépenses de santé.
 - Trois ans après le départ en retraite, la baisse du niveau de vie est de près de 6 % par rapport à un an avant la retraite.
 - En 2022, le minimum vieillesse est de 916,78 euros par mois pour une personne seule, soit 17 % de moins que le seuil de pauvreté (1102 euros).

Les prix qui montent

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE PRIX À RETENIR

Mai 2022	Évolutions sur douze mois et sur sept ans
Indice des prix à la consommation, source Insee	+ 5,2 % sur douze mois (4,8 en avril)
Indice harmonisé pour la France (normes Eurostat)	+ 5,8 % sur douze mois (5,4 en avril)
Estimation du Coût de la vie (correctif CGT)	+ 6,2 % sur douze mois (5,8 en avril)
Combustibles liquides	+ 78,8 % sur douze mois
Gaz naturel et gaz de ville	+ 55,0 % sur douze mois
Gazole	+ 35,2 % sur douze mois
Essence	+ 24,2 % sur douze mois
Transport aérien de passagers	+ 19,3 % sur douze mois
Pâtes alimentaires et couscous	+ 14,1 % sur douze mois
Combustibles liquides	+ 64,7 % depuis 2015
Tabac	+ 55,0 % depuis 2015
Services d'expédition du courrier	+ 51,9 % depuis 2015
Gazole	+ 45,4 % depuis 2015
Légumes frais	+ 40,8 % depuis 2015
Journaux	+ 29,0 % depuis 2015

À LIRE



Baromètre éco 2022

La dernière édition de notre « Baromètre économique » est disponible sur notre site cgt.fr. Le pôle éco se tient bien sûr à votre disposition pour présenter et organiser des formations autour de ce baromètre, que l'on espère utile et clair. Vos retours sont également les bienvenus sur ce document vivant, reconduit chaque année, et qui a pour objectif, comme toutes les productions du pôle, d'être le plus utile possible aux organisations et militants qui les composent.

Mathieu Cocq

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2020):
 - ensemble: 2005 €;
 - femmes: 1881 €;
 - hommes: 2101 €.
- > **Écart de salaire femmes/hommes**: 15,2 % en équivalent temps plein (F: 2280 €; H: 2689 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- > **Smic mensuel net**: 1302,64 € (8,59 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut**: 1645,58 € (10,85 € l'heure)
- > **Pension des retraites**: 1509 € en 2020 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).
- > **RSA « socle »**: 575,52 € pour une personne seule, 863,28 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

- > **Emploi total**: 28 244 000 en 2020.
- > **Emploi salarié**: 25 152 000 en 2020.
- > **Emploi à temps partiel**: 4 126 500 en 2020.
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du bureau international du travail): 2 351 000 en 2020.
- > **Sous-emploi salarié**: 2 960 100 en 2020 (personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude – chômage partiel, mauvais temps, etc.).

Données générales

- > **PIB**: 2 500,9 Mds € en 2021.
- > **Consommation des ménages**: 1 175,0 Mds € en 2020.
- > **Investissement des entreprises**: 330 Mds € en 2021.
- > **Dividendes versés** (par les SNF): 230,2 Mds € en 2021
- > **Budget de l'État**: 488,7 Mds € en 2020 (exécution 2020) dont charge de la dette: 36,2 Mds €.
- > **Recettes nettes de l'État**: 300,8 Mds € en 2021 (révisé) dont:
 - **impôt sur le revenu**: 77,0 Mds €;
 - **impôt sur les sociétés**: 36,4 Mds €;
 - **TVA**: 92,4 Mds €.
- > **Exportations**: 500,9 Mds € en 2021.
- > **Importations**: 585,6 Mds € en 2021.
- > **Solde du commerce extérieur**: - 84,7 Mds €.